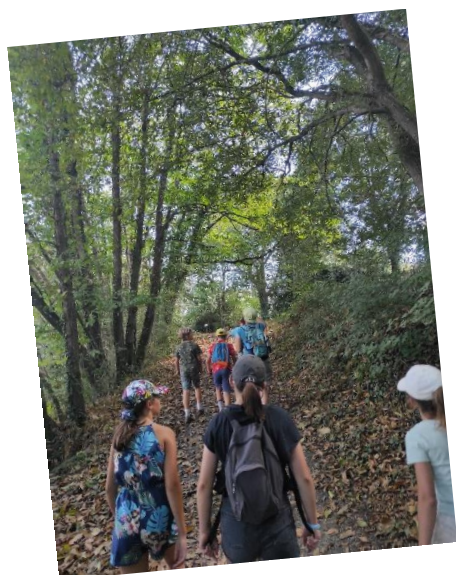


# Projet Pédagogique



**Accueil de Loisirs de St Médard sur Ille  
Année 2022**

# Sommaire

## 1. Présentation - contexte

- a) Contexte et évolution
- b) Le Cadre législatif
- c) Le fonctionnement

## 2. Le Public visé

- a) Les caractéristiques du public accueilli
- b) La relation aux parents/familles

## 3. La pédagogie

- a) Les objectifs pédagogiques
- b) Les actions de la vie quotidienne
- c) Les actions de l'équipe pédagogiques

## 4. Le fonctionnement

- a) L'équipe pédagogique
- b) Les Locaux
- c) Les Partenariats
- d) La Journée type

## 5. L'évaluation

- a) Les critères d'évaluation
- b) Les réunions d'équipe
- c) Évaluation des actions d'équipe

# I. Présentation - Contexte

## Ia/ Contexte et évolutions

La commune de Saint Médard sur Ille est située à une vingtaine de kilomètres au nord de l'agglomération rennaise sur une portion de territoire comprise entre la RD 175 Rennes – Antrain et la RD 82 Rennes – Combourg. Son territoire est de 1822 hectares, traversé suivant un axe nord – sud par le Canal d'Ille et Rance et la voie ferrée Rennes – St Malo.

La commune, dotée d'un secteur agricole largement représenté avec 17 exploitations agricoles, attire les ménages du fait de son caractère rural, de la présence d'une halte SNCF qui la place à 20 minutes du centre de Rennes par le train, d'attraits touristiques comme le canal d'Ille et Rance et d'une vie associative riche et dynamique, pouvant disposer d'équipements sportifs et de loisirs : salle polyvalente, salle de sports, de tennis, de boules, sentiers de randonnées

Depuis son ouverture en 2013, le centre de Loisirs de Saint- Médard-sur-Ille a connu une évolution progressive.

En effet, de 2013 à 2014, l'accueil des enfants se faisait durant les mercredis et les petites vacances (sauf à Noël).

Soucieux de répondre aux attentes des familles de la commune, les élus ainsi que la directrice du centre ont souhaité régulièrement connaître leurs besoins par le biais de sondages.

A l'issue de ces collectes d'informations, de nouveaux créneaux ont été proposés :

- Depuis 2015 l'ALSH ouvre la dernière semaine des vacances d'Août
- Depuis 2018 vient en complément les trois premières semaines des vacances de juillet.

En parallèle de cette évolution de plages de services, la capacité d'accueil a été ajustée et a été augmentée pour attendre 40 enfants en période estivale.

Cette croissance démontre que le service répond aux besoins des familles, que les enfants s'y sentent bien, et ce grâce à la qualité des animateurs du centre de loisirs et du projet pédagogique mis en place.

## 10/ Cadre Législatif

L'ALSH est une structure habilitée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.

Il est donc soumis à la réglementation des accueils de loisirs (encadrement, activités, sorties...). Cette habilitation est renouvelée chaque année après l'examen, de la conformité de la structure.

## 1e/ Le fonctionnement

Quand ?	A quel moment de l'année ?	Horaires
Mercredi	Période scolaire	12h à 19H
Vacances	Petites vacances : toutes sauf Noël (fermeture) Été : Les 3 premières semaines de vacances de juillet et la dernière semaine d'août	7H15 à 18h45

## Les Mercredis

A partir de 12h (sortie de l'école) jusqu'à 19H, sur inscription obligatoire (cf guide famille).

Le site utilisé est l'école communale de St Médard sur Ille :

- l'espace garderie de la maternelle et la salle de motricité maternelle.
- les cours de la maternelle et du primaire
- l'atelier (salle qui se trouve dans les bâtiments de l'école primaire)

**Le Midi :** Les enfants sont pris en charge à partir de 12h par l'équipe d'animation. Ils rentrent à 12h15 au restaurant municipal jusqu'à 13h15. La restauration est organisée par le personnel communal, le service est assuré quant à lui par l'équipe d'animation qui déjeune avec les enfants.

**L'après midi :** Sur ce créneau, nous proposons aux enfants des temps calmes (jeux libres, lecture, relaxation, sieste...). Les activités commencent à partir de 14h15 jusqu'à 16h30 moment du goûter. Ensuite, des espaces permanents leur sont proposés (espaces activités manuelles, salle de motricité, la cour, les infrastructures communales) jusqu'à l'arrivée des parents.

## Les Vacances

A partir de 7H15 jusqu'à 18H45, sur inscription obligatoire (*cf guide famille*).  
Possibilité de venir à la journée ou demi-journée.

**Le Matin :** Nous proposons aux enfants différents espaces appropriés : la lecture, les constructions, jeux calmes encadrés ou libres. Les projets et les activités débutent à partir de 9h30.

**Le Midi :** Les enfants rentrent au restaurant municipal jusqu'à 13h15. La restauration est organisée par le personnel communal, le service est assuré quand à lui par l'équipe d'animation qui déjeune avec les enfants.

**L'après midi :** Les parents qui désirent récupérer leur enfant après le repas peuvent venir entre 13h15 et 14h. Sur ce créneau, nous proposons aux enfants des temps calmes (jeux libres, lecture, relaxation, sieste...). Les activités commencent à partir de 14h15 jusqu'à 16h30, moment du goûter. Ensuite, des espaces permanents leur sont proposés ( espace activité manuelles, salle de motricité, la cours) jusqu'à l'arrivée des parents.

## 2 Les Publics visés

### 2a/ Caractéristiques du public accueilli

Les stades du développement de l'enfant : Tous les enfants passent par les mêmes stades de développement bien que chacun ait son rythme propre.

La liste des données ci-dessous n'est pas exhaustive mais sert de base à la construction de notre projet pédagogique.

<u>Age</u>	<u>Langage</u>	<u>Développement cognitif</u>	<u>Développement social et affectif</u>	<u>Développement sensoriel et moteur</u>
3 - 4 ans	Extension du vocabulaire et phrases courtes. Peut suivre une conversation, comprend des promesses, s'amuse des jeux de langage.	Acquisition de concepts d'espace, de temps, de quantité. Utilise les principes du comptage	Identifie plusieurs parties du corps .Attend son tour. Aime aider les autres. Critique autrui	Court avec aisance, tape du pied dans un ballon. Fait du tricycle
4 - 5 ans	Produit des demandes indirectes et des justifications. Comprend le comparatif, l'identité et la différence.	Est attentif à sa performance, capable de classification et de sériation	Comprend l'état mental d'autrui. Joue à des jeux de compétition. Stabilité du genre (se reconnaît comme garçon ou fille).	Monte à une échelle, marche en arrière. Tient un papier d'une main tout en écrivant de l'autre.
5 - 6 ans	Produit des énoncés de 5-6 mots, répond au téléphone. Début de lecture logographique. Identifie des rimes, comprend environ 2500 mots.	Début de la conservation (comprend que la grandeur d'une collection d'éléments reste la même quelle que soit la manière dont elle est présentée). Dessine un bonhomme, écrit son prénom	Sait se contrôler. Choisit ses amis. Négocie avec l'adulte	Fait du vélo sans roulettes, lace ses chaussures
		Opérations	Identité de genre	

7- 11 ans	Utilise la forme passive, produit des inférences, apprend à lire. Comprend les sarcasmes et les métaphores.	concrètes. Logique du nombre. Morale préconventionnelle : les conséquences des actions (exemple :punition), en déterminent la valeur morale.	(conformité à des références culturelles) et ségrégation sexuelle. Différencie réel et virtuel	Début de la puberté, poussée de croissance. Développement des activités physiques et sportives.
-----------	---	--	--	---

Tous les temps de la vie quotidienne tels que le repas, la toilette, sont des temps d'activités au même titre que le jeu ou le sport. Un enfant a des besoins et mis à part les besoins vitaux qui sont manger, dormir, prendre soin de soi, il y a aussi :

- le besoin de reconnaissance, d'affection, de sécurité physique et morale, de repères
- le besoin de rythmes de vie réguliers
- le besoin de calme, de douceur
- le besoin de jouer, de rêver, d'imaginer
- le besoin d'être écouté, de s'exprimer
- le besoin de se retrouver seul et d'agir seul,

Il a aussi besoin d'agir conformément à des règles, qui dans le jeu, deviennent aisément des rites. La présence d'un adulte lui est indispensable.

## ***26/ La relation aux parents/familles.***

L'objectif est de permettre aux parents de découvrir la vie de leur enfant sur le centre et le rôle éducatif de l'accueil de loisirs. Cela se réalise en les intéressant aux activités qu'on pu faire leurs enfants, mais aussi en leur permettant de rencontrer les animateurs ou bien encore en partageant un temps d'animation. Chacun devant avoir la possibilité de participer à la vie du centre en fonction de ses envies, de ses besoins, de ses capacités, etc.

### - Exemples :

- Réunion de début d'année ; temps de présentation aux parents pour les familles des enfants scolarisés ; présents ou non sur les temps d'accueil.



- Organisation et mise en place par les enfants et l'équipe d'animation d'un événement sur le temps d'accueil du soir. (Kermesse, push-car, retranscription vidéo, photos, pièce de théâtre...accompagné d'une collation)
- Échange entre les parents et l'équipe d'animation sur les temps d'accueil. Faire un retour sur la journée de l'enfant.
- Communication, affichage/flyers des vacances dans l'école ; par le biais du site internet de la commune, les mails échangés avec les familles.

- Les résultats attendus :

- Meilleure sensibilisation sur le rôle éducatif du centre de loisirs en expliquant nos objectifs, notre organisation, en sollicitant les parents pour avoir leur opinion (sondage par exemple).
- La concertation est importante car elle permet un climat de confiance, une connaissance du contenu éducatif.
- L'échange de compétences, pour que les parents participent activement dans la vie du centre de loisirs.



## **3. La pédagogie**

*La finalité et les objectifs suivants découlent du projet éducatif de territoire et du projet éducatif de la commune.*

### **3a) Les objectifs pédagogiques**

#### **Finalité :**

- Favoriser l'autonomie des enfants sur un temps de loisirs

#### **Objectifs :**

- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs
- Susciter la découverte de nouvelles activités
- Mettre en place un cadre sécurisant qui permet l'expression de chacun
- Favoriser le savoir vivre en collectivité en respectant les règles
- Aider l'enfant à prendre conscience et à respecter le monde qui l'entoure
- Impliquer les parents dans la vie du centre
- Épanouissement de l'enfant

#### **Objectifs opérationnels :**

- S'appuyer sur l'expression des enfants pour construire une journée, un projet
- Mettre en place de nouvelles activités en équipe (réflexion inter-institutionnelle)
- Positionner l'animateur en tant que référent d'une action et interlocuteur privilégié
- Inciter à l'éducation à la citoyenneté
- Informer et communiquer sur la démarche pédagogique auprès des parents
- Participation active des parents et des enfants sur des temps partagés
- Prise d'initiative individuelle et collective
- Permettre à l'enfant d'avoir un rythme différent du temps scolaire
- L'animateur accompagne, guide, incite, encourage, mobilise

### **3b) Les actions de la vie quotidienne**

#### **Actions :**

- Construire une journée : mise en place d'un tableau pour que les enfants puissent mettre leurs propositions d'activités (écriture, symbole, dessin etc....)
- Prise en charge d'activités par les enfants : co-construction des ateliers avec les enfants et l'équipe d'animation.

- Temps de rassemblement collectif adapté au groupe d'enfants présents.
- Proposition d'activités par les enfants, quel que soit l'âge.
- Les enfants rangent le centre de loisirs, leurs activités.
- Participation des parents à des ateliers, des sorties.
- Aménagement des salles d'accueils et d'activités chaque mercredi et sur les vacances.
- Des temps d'échange ponctuels et ludiques sur les règles de vie en collectivité.
- Sieste organisée pour les petits et ouverts aux grands.
- Les semaines sont adaptables en fonction de l'envie des enfants, du nombre et des éléments extérieurs
- Adaptation des propositions d'animation par l'équipe encadrante.
- Affichage des animations réalisées au centre de loisirs (retranscription)

### *Le Repas du midi*

- Ils servent les plats à la cantine aux autres enfants.
- Ils mettent la table, débarrassent.
- Ils choisissent leurs places à table.
- L'équipe incite les enfants à goûter tous les plats mais ne force pas l'enfant.
- A la fin du repas, certains enfants amènent le composte dans le jardin.

### *Sc/ Les actions de l'équipe pédagogique*

La direction coordonne l'écriture des projets d'animations et assure la cohérence avec les projets éducatif et pédagogique. Les projets d'animations détaillent le déroulement des activités. Ils permettent aux animateurs de préciser les objectifs de leurs ateliers et leurs déroulements.

Il est proposé à l'ensemble des membres de l'équipe un cadre identique de présentation. L'ensemble des projets sont conservés et mutualisés.

Un planning des projets est établi lors de la réunion d'équipe.

### ***L'animation :***

#### Activités Sportives et bien-être

Bouger son corps et son esprit à travers les jeux collectifs et sportifs, la relaxation, l'expression corporelle... Voyager par la découverte de jeux : les jeux d'autrefois, les jeux d'ailleurs, les nouveautés, les jeux revisités.

### Activités scientifiques

Les sciences et les techniques sont au cœur de la vie quotidienne : communication, transport, développement durable, alimentation, santé, climat, météorologie... Tout ou presque nous y mène ou nous y ramène. Il est intéressant de donner à chacun l'envie et la possibilité de découvrir, de comprendre, de s'approprier et de maîtriser ces connaissances évolutives

### Activités Bricolage

Fabriquer avec ses mains et construire avec les autres. Agir sur la matière, les matériaux, en se servant d'outils, pour créer ou fabriquer, créer en modifiant les formes en unissant divers matériaux, en laissant son empreinte sur la matière.

### Activités artistiques

Développer et faire émerger les compétences créatives et artistiques de l'enfant. Cultiver son expression (corporelle, verbale...), inventer, créer des scénarios, théâtraliser des histoires. S'initier à l'image, au cinéma, la peinture et toutes autres formes d'art.

### Activités environnementales

Conduire les enfants vers l'écocitoyenneté, les rendre responsables et acteurs du respect quotidien et de la protection de leur environnement

### Les sorties

L'équipe d'animation propose des sorties en fonction des thèmes proposés ou non, et diversifie les propositions.

### ***La sécurité :***

L'équipe pédagogique se doit d'être vigilante au bien être de chacun.

Il est demandé à chaque enfant et adulte de se respecter mutuellement pour permettre le bon déroulement d'une journée à l'accueil de loisirs.

L'objectif étant d'instaurer un dialogue continu entre tous les acteurs de l'accueil qu'ils soient enfants ou adultes.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.

# 4. Le fonctionnement

## 4a/ L'équipe Pédagogique

### *Le Mercredi :*

- Direction : Léonie Rocher
  
- L'équipe d'animation permanente : Aurélie Bauru et Léna Kerriou

### *Les Vacances :*

- Direction : Léonie Rocher ou Léna Kerriou
  
- L'équipe d'animation permanente et vacataires : BAFA diplômé(e)s ou stagiaires et titulaires de tout autre diplôme équivalent.

La direction est garante de la sécurité physique et morale des enfants. Elle est disponible, à leur écoute ainsi qu'à celle des parents. Elle est la personne référente pour informer ces derniers (informations éducatives, réglementaires ou organisationnelles).

De la même manière qu'avec les familles et les enfants, elle est à l'écoute de l'équipe d'animation. Elle peut, le cas échéant, leur apporter des solutions, être force de proposition ou s'inscrire en soutien lors de l'organisation d'une activité.

Enfin la direction assure la gestion de la structure sur le plan financier et administratif, sanitaire et réglementaire. Pour cela elle travaille en étroite collaboration avec les différents services de la commune ainsi que les élus. De ce fait elle assure le lien entre les usagers (familles, enfants), les professionnels, la collectivité et les institutions.

L'équipe d'animation est le relais de la direction. Elle est de ce fait garante de la sécurité morale et physique des enfants qui leurs sont confiés. Elle accueille ces derniers et est à leur écoute ainsi qu'à celle de leur famille. Elle connaît, respecte et fait respecter le règlement intérieur de la structure. Elle s'assure de la bonne communication des informations importantes entre les différents membres de l'équipe et à la direction.

### *L'encadrement pour les mercredis et les vacances*

- Pour les enfants de – 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
- Pour les enfants de + 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

La direction en accord avec les élus, a fait le choix de maintenir ces taux d'encadrement aussi bien sur les mercredis (devenus périscolaires) que sur les vacances afin d'assurer une qualité d'accueil.

## **4b/ Les Locaux**

Le centre de loisirs est situé dans les locaux de la maternelle de l'école communale. Est utilisé l'espace garderie, l'espace de motricité et les toilettes.

La capacité d'accueil pour ces 2 espaces est de 33 enfants. Des salles supplémentaires sont mises à notre disposition lorsque l'effectif atteint les 40 enfants, notamment en ce qui concerne les vacances d'été. (Classe maternelle, atelier ou classe d'étude).

La conception du bâtiment et l'aménagement est basé sur un usage garderie, ce qui a pour conséquence d'adapter et de mettre en place un aménagement spécifique chaque mercredi ainsi qu'à chaque vacances.

La cours maternelle possède un bac à sable, une structure et un bateau sur ressort (à destination des maternels et des cp), un espace vert avec des bacs de terre ainsi qu'un garage qui est un lieu de stockage.

La commune met également à disposition plusieurs locaux : une salle polyvalente, une salle des sports et une bibliothèque.

## **4c/ Le partenariat**

Avec les organismes suivant :

- la CAF afin de faire valoir les droits de chacun (famille, accueil de loisirs).
- La DDCSPP qui est notre partenaire pédagogique (garant de la sécurité des locaux et du bon fonctionnement de la structure)
- Les associations de la commune lors de mis en place de projets d'animation.
- Les entreprises de transport pour les sorties Crespel et Bourrée.
- Les intervenants extérieurs pour les activités hors et dans le centre de loisirs, encadrés par convention ou contrat.

Ces partenariats sont encadrés par des conventions et/ou contrats et font l'objet de contrôles réguliers.

## 4d/ La journée type des Mercredis et des Vacances

### Les Mercredis Après Midi

Le Centre de Loisirs fonctionne durant toute l'année sur les mercredis de 12 à 19h.

	<u>Déroulement</u>	<u>Actions et attitudes des animateurs</u>
<b>Temps d'accueil</b> 12h-12h15	L'enfant dépose ses affaires. Il peut participer à des animations proposées dans la salle d'accueil Il peut jouer librement (dessins, jeux de société...)	Assurer l'accueil des familles de façon bienveillante et sécurisante. Prendre en compte la présence des enfants et noter d'éventuelles absences et/ou informations.
<b>Temps de repas</b> 12h15-13h15	Arrivée et installation des enfants dans le calme Le service s'effectue soit à table soit en self.	Être attentif et vigilant à l'hygiène Être vigilant aux PAI Permettre à l'enfant de faire seul : se servir, couper, débarrasser
<b>Temps calme</b> 13h15-13h30	Temps de repos imposé. Seuls les jeux calmes sont autorisés (dessins, livres...)	Proposer des activités calmes adaptées à l'âge du groupe
<b>Temps d'accueil des enfants en demi-journée :</b> 13h30-14h	Jeux libres dans les différents espaces (intérieur ou cours)	Assurer l'accueil des familles de façon bienveillante et sécurisante. Prendre en compte la présence des enfants et noter d'éventuelles absences et/ou informations.
<b>Temps libre</b> 13h30-14h15		Jouer avec les enfants
<b>Temps d'animation</b> 14h15-16h30	Rassemblement des enfants, Annonce des animations proposées sur le tableau puis construction de l'après-midi tous ensemble Début des animations	Proposer des animations accompagnées par l'animateur ou en autonomie. Adapter les activités aux besoins et à l'âge des enfants. Permettre aux enfants d'avoir le choix et d'exprimer des envies. Être vigilant au respect et au rangement du matériel.

<b>Goûter : 16h 30</b>	Respect d'un équilibre alimentaire.	Penser à faire un retour de la journée de l'enfant
<b>Temps d'accueil des parents 17h-19h</b>	Les parents ou les personnes autorisées ultérieurement par les responsables légaux signalent le départ de leur enfant.  Rangement et fermeture des lieux	Effectuer un rangement progressif des lieux  Être vigilant à la propreté des lieux (tables, dortoirs , cuisine...)  Jouer avec les enfants

### *Les Vacances*

	<u>Déroulement</u>	<u>Actions et attitudes des animateurs</u>
<b>Accueil le matin à partir de 7h15</b>	L'enfant dépose ses affaires.  Il peut participer à des animations proposées dans la salle d'accueil  Il peut jouer librement (dessins, jeux de société...)	Aménager l'espace  Être accueillant et avenant vis à vis de l'enfant et du parent  Faciliter la séparation
<b>Temps d'animation 9h30-11h30</b>	Rassemblement des enfants,  Annonce des animations proposées sur le tableau puis construction de la journée tous ensemble  Début des animations	Être imaginatif et ludique dans la présentation des animations  Avoir un langage adapté  Être à l'écoute des propositions des enfants
<b>Temps de départ des enfants en demi-journée 11h30-12h00</b>		Penser à faire un retour de la journée de l'enfant
<b>Fin des animations, rangement, passage aux sanitaires, habillage : 11h30-12h</b>		Vérification des effectifs avant le départ à la cantine
<b>Temps de repas 12h15-13h15</b>	Arrivée et installation des enfants dans le calme Le service s'effectue soit à table soit en self	Être attentif et vigilant à l'hygiène  Être vigilant aux PAI  Permettre à l'enfant de faire seul : se servir, couper, débarrasser



<b>Temps calme</b> <b>13h15-13h30</b>	Temps de repos imposé. Seuls les jeux calmes sont autorisés (dessins, livres...)	Proposer des activités calmes adaptées à l'âge du groupe
<b>Temps d'accueil des enfants en demi-journée :</b> <b>13h30-14h</b>	Temps de repos imposé. Seuls les jeux calmes sont autorisé (dessins, livres...)	Assurer l'accueil des familles de façon bienveillante et sécurisante.
<b>Temps libre</b> <b>13h30-14h15</b>	Jeux libres dans les différents espaces (intérieur ou cours)	Prendre en compte la présence des enfants et noter d'éventuelles absences et/ou informations. Jouer avec les enfants
<b>Temps d'animation</b> <b>14h15-16h30</b>	Rassemblement des enfants, Annonce des animations proposées sur le tableau puis construction de l'après-midi tous ensemble Début des animations	Proposer des animations accompagnées par l'animateur ou en autonomie. Adapter les activités aux besoins et à l'âge des enfants. Permettre aux enfants d'avoir le choix et d'exprimer des envies. Être vigilant au respect et au rangement du matériel.
<b>Goûter : 16h 30</b>	Respect d'un équilibre alimentaire.	
<b>Temps d'accueil des parents</b> <b>17h-18h45</b>	Les parents ou les personnes autorisées ultérieurement par les responsables légaux signalent le départ de leur enfant. Demandée. Rangement et fermeture des lieux	Penser à faire un retour de la journée de l'enfant Effectuer un rangement progressif des lieux Être vigilant à la propreté des lieux (tables, dortoirs , cuisine...) Jouer avec les enfants

## *Les sorties*

« Petit mémo »

Tout transport nécessite au minimum deux animateurs quel que soit la taille du groupe. Un animateur placé à l'avant du bus compte les enfants qui montent.

Pendant le trajet, il doit y avoir un animateur assis près de chaque porte (issue de secours).

Pas d'enfant assis aux places avant ni sur la place centrale arrière.

Si le bus est pourvu de ceintures de sécurité, l'animateur doit veiller à ce que les enfants soient bien attachés.

Avant de partir en sortie, l'animateur et/ou la direction pense à :

- Prendre la liste des enfants et en laisser un exemplaire à la mairie.
- Vérifier les fiches sanitaires des enfants (problème de santé).
- Communiquer le lieu précis ou itinéraire à la mairie.
- Prendre le pique-nique et le goûter.
- Prendre la trousse à pharmacie avec le n° de téléphone du centre de loisirs et les n° d'urgence (SAMU...).
- prendre le téléphone portable du centre.
- Prévoir des affaires de rechange, chapeaux, casquettes, crème solaire, eau...
- Veiller à la tenue des enfants en fonction du temps et du type d'animation proposée (Chapeau, casquette, crème solaire, gourde, vêtements de pluie et chaussures appropriées).

# 5. L'évaluation

## 5a/ Les critères d'évaluation

Les enfants

Les familles

L'équipe d'animation

### Évaluation qualitative :

- Échanges verbaux et écrits tout au long de l'année pour évaluer le niveau de satisfaction des enfants et des parents
- Réunions d'équipe régulières pour évaluer les progressions collectives et individuelles
- Évaluations intermédiaires des actions et des ateliers en vue de réajustement en fonction de l'intérêt des enfants

### Évaluation quantitative :

- Effectif des enfants
- Nombre d'activités réalisées
- Nombre d'enfants par activités
- Nombre d'actions avec les parents etc.....

## 5b/ Les réunions d'équipe

Les activités proposées aux enfants sont réfléchies sur des temps de réunion, de préparation en amont.

Pour les périodes de vacances, une première réunion permet à l'équipe d'animation de concevoir un projet sur un temps donné.

L'équipe d'animation a mis en place un visuel qui regroupe toutes les activités faites sur les temps extra-scolaires : un arbre pédagogique.

Les temps de travail en équipe d'animation permettent de faire évoluer le projet pédagogique de la structure. Ils sont également le moyen d'évaluer les actions menées au quotidien.